

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 521

2 mars 2013

SOMMAIRE

APF FinCo S.à r.l.	24964	IBTD International S.A.	24977
Askati S.à r.l.	24966	JTC (Luxembourg) S.A.	24964
ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l.	24966	KAERJENG - Solar s.c.	24992
Assisteo International S.A.	24966	Lux-Investment Partners SICAV-FIS	
asspert AG	25007	S.C.A.	24973
Axo Compagnie Hôtelière S.à r.l.	24965	Miland Holding s.à r.l.	24968
Bastion Limited Partner S.à r.l.	25001	Morgan Stanley Luxembourg Holdings	
Beim Burg GmbH	24965	S.à r.l.	24970
Beim Tiirmchen S.à r.l.	24965	New Market S.A.	24962
BluO I Equity Holding S.à r.l.	25004	NIH Kappa Management S.à r.l.	24967
BNP Paribas	24980	Normalux Maritime S.A.	24962
Bourscheid-Plage SA	24965	Oderfin S.à r.l.	24963
Bragance S.A.	24965	Oji S.A.	24962
Brasserie Cathédrale S.à r.l.	24966	Oriolan S.A.	24974
Brasserie Cathédrale S.à r.l.	24966	Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l.	
Cardinal Investment S.à r.l.	24998		24963
Cinq.A. S.A.	25008	Pegasus Investments Sarl	24963
Cum Grano Salis S.à r.l.	24985	Perma Impressions S.à r.l.	24962
DDR Luxembourg S.à r.l.	24996	Polyfilms Group S.A.	24964
Dome S.A.	24999	R.A. & Fils S.à r.l.	24963
Encore + Bergkirchen S.à r.l.	24981	Red Romanian Properties S.A.	24964
HARBOR Holdings S.à r.l.	24988	ROELLETER - Sonn s.c.	24978

Normalux Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 164.707.

A l'attention du Président du Conseil d'Administration

Par la présente, je vous présente ma démission en tant que membre du Conseil d'Administration de Normalux Maritime SA, et ceci avec effet au 1^{er} février 2013.

Berlare, le 21 janvier 2013.

Christiaan Dekeyser.

Référence de publication: 2013014574/11.

(130017176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

New Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.093.

Mention remplaçant le premier dépôt initial numéroté L120201496

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014569/11.

(130016686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Perma Impressions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 109.850.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 janvier 2013

En date du 25 janvier 2013, l'associé unique de la Société a décidé de nommer comme nouveau gérant, en remplacement de Monsieur Franck MARCHAL, Monsieur Francesco ZITO, né le 10 décembre 1950 à Noci (Italie), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014616/12.

(130016702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Oji S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, rue Roude Besch.

R.C.S. Luxembourg B 174.599.

Résolution circulaire du conseil d'administration du 28 décembre 2012

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts de la Société, le Conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Alain SCHMIT, poissonnier, né le 10 avril 1961 à Differdange, demeurant à L-3347 Leudelange, 19-21, rue de Cessange, lequel est nommé administrateur-délégué de la Société.

Monsieur Alain SCHMIT pourra dans le cadre de la gestion journalière des affaires de la Société engager celle-ci par sa signature individuelle.

Son mandat en tant qu'administrateur-délégué de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 janvier 2013. Relation: LAC/2013/563. Reçu douze euros 12,00 €.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Erick GUESSOMBOL-YONG / Tamara SCHMIT / Alain SCHMIT

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013014581/20.

(130016808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pegasus Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.904.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013014593/12.

(130017161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Oderfin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013014580/12.

(130016647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

R.A. & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 68, rue de Schiffange.

R.C.S. Luxembourg B 169.207.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 14 janvier 2013

que la société a accepté la démission du gérant administratif, Monsieur Reis Alexandre Carlos Alberto, chef de chantier, né à Sao Tomé-et-Principe, le 6 juillet 1966, demeurant à L-1530 Luxembourg, 40, rue Adolphe Fischer,

que Madame Andrade Carreira Alice, née à Pedrogao (Torres Novas - Portugal), le 31 décembre 1961, demeurant L-1530 Luxembourg, 40, rue Adolphe Fischer, est nommé gérant administratif en remplacement de Monsieur Reis Alexandre Carlos Alberto.

Fait à Kayl, le 28 janvier 2013.

Madame Andrade Carreira Alice.

Référence de publication: 2013014631/15.

(130016776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

PERF 1 S.à r.l., Pan European Real Estate Fund 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 162.241.

Le Conseil d'Administration prend acte du changement de forme sociale, de la société SOFICOLE EXPLOITATIE-MAATSCHAPPIJ B.V., avec siège social au 7, Boelelaan, NL-1083 HJ AMSTERDAM, Pays-Bas, gérant et associée de PAN EUROPEAN REAL ESTATE FUND 1 S.à.r.l., en abrégé PERFI S.à.r.l. et représentée par Monsieur Franck Allard, de NV en BV.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Certifié sincère et conforme

PAN EUROPEAN REAL ESTATE FUND 1 S.à.r.l., En abrégé PERF1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013014614/15.

(130017093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Red Romanian Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 139.798.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 janvier 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Vania Baravini à la fonction de président du Conseil d'Administration.

La durée de son mandat de président du Conseil sera fonction de celle de son mandat d'administrateur de la Société et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014647/15.

(130017231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Polyfilms Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 113.561.

Mention remplaçant le premier dépôt initial numéroté L120201493

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014621/11.

(130016689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

JTC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 148.978.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

JTC (Luxembourg) SA
Renaud Labye
Administrateur délégué

Référence de publication: 2013014488/13.

(130017185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

APF FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.440.

Les comptes annuels non audités au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 janvier 2013.

Pour APF Finco S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013014854/15.

(130017981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Bragance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 141.098.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013014895/14.

(130017946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Beim Burg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9651 Eschweiler, Steil 9.
R.C.S. Luxembourg B 102.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014881/10.

(130017436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Bourscheid-Plage SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9164 Bourscheid-Plage,
R.C.S. Luxembourg B 95.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014894/10.

(130017429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Beim Tiirmchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9976 Wilwerwiltz, 2, Am Duerf.
R.C.S. Luxembourg B 158.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014873/10.

(130017435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Axo Compagnie Hôtelière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 108-110, rue de Muehlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 161.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014869/10.

(130017555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Brasserie Cathédrale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 9, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.221.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2013014896/12.

(130017916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Brasserie Cathédrale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 9, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.221.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2013014897/12.

(130017917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Askati S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 162.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014861/10.

(130018043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013014862/10.

(130018041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Assisteo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014866/10.

(130017553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2013.

NIH Kappa Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.918.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Cayman Portugal Holdings, L.P., an exempted limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, c/o Maples and Calders Services Limited, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman's Registry of Companies under number WK-55925, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "NIH Kappa Management S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166918, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 6, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of March 27, 2012, number 800.

- The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled or provisioned.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the execution of their mandate until the date hereof.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1.500,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by his full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Cayman Portugal Holdings, L.P., un exempted limited partnership de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, c/o Maples and Calders Services Limited, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro WK 55925,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «NIH Kappa Management S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166918, constituée par acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 800 du 27 mars 2012.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

- Par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé ou provisionné.

- La comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, déclare assumer toutes les responsabilités et les dettes de la Société.

- L'activité de la Société a cessé et l'associée unique est investie de tout l'actif à sa valeur nette comptable et elle répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: EAC/2013/272. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013008017/99.

(130008445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Miland Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 50, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.980.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr Mikael Gombrii professionally residing at Hôlandsvågen 27, 183 57 Tåby, Sweden, duly represented by Ms. Sofia Da Chao, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- he holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the name of MILAND HOLDING S.à.r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 101.980, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated July 9, 2004, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C- N o 1006 of October 8, 2004;
- the Company's by-laws have not been amended since;
- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (*commissaire à la liquidation*) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mikael Gombrii, demeurant professionnellement à Hôlandsvågen 27, 183 57 Tåby, Suède représenté par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature *ne varietur* par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination MILAND HOLDING S.à.r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.980 avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 9 juillet 2004, publié au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, C - N o 1006 du 8 octobre 2004;
- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007950/89.

(130008407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.471.

In the year two thousand and twelve, the tenth day of December.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à. r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.471 and having a share capital of EUR 219,000,000 (the Company).

The Company was incorporated on 9 January 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 958 on 16 May 2006. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx dated 22 May 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1664 on 30 June 2012.

There appeared:

Morgan Stanley Callisto Cayman Ltd., a company incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1 104, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of six million Euro (EUR 6,000,000.-) in order to bring it from its present amount of two hundred and nineteen million Euro (EUR 219,000,000.-) represented by one million

seven hundred and fifty-two thousand (1,752,000) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to the amount of two hundred and twenty five million Euro (EUR 225,000,000.-) by way of creation and issuance of forty eight thousand (48,000) new shares having a nominal value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each and having the same features, rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified above by a contribution in cash;

3. Amendment to the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above share capital increase;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and/or any employee of Aon Insurance Managers (Luxembourg) SA, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million Euro (EUR 6,000,000.-) in order to bring it from its present amount of two hundred and nineteen million Euro (EUR 219,000,000.-) represented by one million seven hundred fifty two thousand (1,752,000) shares having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each, to the amount of two hundred and twenty five million Euro (EUR 225,000,000.-) by way of creation and issuance of forty eight thousand (48,000) new shares having a par value of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each and having the same features as the existing shares (the New Shares).

Second resolution

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes for the New Shares, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an amount of sixty million Euro (EUR 60,000,000).

The contribution in cash in an amount of sixty million Euro (EUR 60,000,000.-) shall be allocated as follows:

(i) six million Euro (EUR 6,000,000.-) to the share capital account of the Company; and

(ii) fifty four million Euro (EUR 54,000,000.-) to the share premium account of the Company.

The amount of sixty million Euro (EUR 60,000,000.-) is at the Company's disposal.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first sentence of article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Corporate Capital.** The share capital is fixed at EUR 225,000,000.- (two hundred and twenty five million Euro), represented by 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five Euro) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Aon Insurance Managers (Luxembourg) SA, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the New Shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the representative of the appearing party, the latter signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 534, rue de Neudorf,

L-2220 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.471 et ayant un capital social de EUR 219.000.000 (la Société).

La Société a été constituée le 9 janvier 2006 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 958 du 16 mai 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et la dernière fois suivant un acte du notaire Henri Hellinckx en date du 22 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1664 du 30 juin 2012.

A comparu

Morgan Stanley Callisto Cayman Ltd., une société constituée aux Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïmans (l'Associé Unique),

dûment représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent dix-neuf millions d'euros (EUR 219.000.000,-) représenté par un million sept cent cinquante-deux mille (1.752.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à un montant de deux cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 225.000.000,-), par la création et l'émission de quarante-huit mille (48.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes caractéristiques, droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social spécifiée ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification de la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Aon Insurance Managers (Luxembourg) SA, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent dix-neuf millions d'euros (EUR 219.000.000,-) représenté par un million sept cent cinquante-deux mille (1.752.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à un montant de deux cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 225.000.000,-), par la création et l'émission de quarante-huit mille (48.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et ayant les mêmes caractéristiques, droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales).

Deuxième résolution

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-).

L'apport en numéraire d'un montant de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-) sera affecté de la manière suivante:

(i) six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) au compte de capital social de la Société; et

(ii) cinquante-quatre millions (EUR 54.000.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts de la Société, qui sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 225.000.000,- (deux cent vingt-cinq millions d'euros), représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et autoriser tout gérant de la Société et/ou tout employé de Aon Insurance Managers (Luxembourg) SA, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des associés de la Société.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Esch/Alzette.

Et après lecture dudit document au mandataire de la partie comparante comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17081. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007954/157.

(130008919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

L.I.P. SICAV-FIS S.C.A., Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 37.749.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of " Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A. in abbreviated form: L.I.P. SICAV-FIS S.C.A." société en commandite par actions" qualifying as an investment company with variable share capital under the form of a specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé), with registered office: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz, R.C.S. Luxembourg B 37.749.

incorporated pursuant to a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, dated July 29, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°55 of February 19, 1991.

The actual name as well as the actual articles of incorporation were adopted pursuant to an extraordinary general meeting held on April 23, 2008 before the notary Alex WEBER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1391 of June 5, 2008.

The meeting begins at 11.00 a.m., Mrs Annelise NAGY-CHARLES, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The Chairwoman appoints as secretary of the meeting, Mr JeanMarie SIMON, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Frédérique ZIMMERSCHWEITZER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairwoman then states:

I. That this general meeting has been duly convened by means of registered letters containing the agenda of the meeting sent on December 6, 2012 to the shareholders' addresses appearing in the register of shareholders.

The proof of the sending of the said convening notice is deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. To decide upon the liquidation of the Fund;
2. To appoint a liquidator;
3. To fix the agenda of the second extraordinary general meeting;
4. Miscellaneous.

III. That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau, which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the

proxy holders of the shareholders represented and the members of the board of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV. That it results from that attendance list that out of 30,640 shares, 15,640 shares, i.e. 51,04 % of the share capital of the company, are duly represented at this meeting.

In conformity with article 67-1 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items on the agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting resolves to dissolve and to put "Lux-Investment Partners SICAV-FIS S.C.A. in abbreviated form: L.I.P. SICAV-FIS S.C.A." in liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves Mr Jean FELL, executive Director with professional address in Luxembourg, as liquidator.

The Meeting resolves that the liquidator will have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and that the liquidator is therefore empowered, among other things, to the following:

to accomplish all the acts provided for by article 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the shareholder(s) in the cases in which it is requested.

to delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix, for special or specific operations, under its own responsibility.

The liquidator is furthermore relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

Third resolution

The general meeting resolves not to fix the agenda of the second extraordinary general meeting.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was thereupon closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the SICAV as a result of the present deed, are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of company, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded only in English.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Signé: A. Nagy-Charles, J.-M. Simon, F. Zimmer-Schweitzer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63338. Reçu douze euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007901/75.

(130008972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Oriolan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.444.

L'an deux mil douze, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ORIOLAN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.444 (ci-après la «Société»),

constituée suivant acte de Maître Georges d'Huart, notaire alors de résidence à Pétrange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 294 du 24 avril 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme Monsieur Guy DECKER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit comme scrutateur, Me Ludovic SAMONINI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la valeur nominale des 1.250 actions existantes de la Société qui sera ramenée de cent euros (EUR 100,-) à un euro (EUR 1,-) et par conséquent émission de cent vingt-trois mille sept cent cinquante (123.750) actions nouvelles de un euro (EUR 1,-) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent trente-deux euros (EUR 20.485.832,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à un montant de vingt millions six cent dix mille huit cent trente-deux euros (EUR 20.610.832) par l'émission de vingt millions quatre-vingt-cinq mille huit cent trente-deux (20.485.832) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 1,- euro (EUR 1,-) chacune;

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts;

4. Divers.

II. - Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que la procuration paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire, seront jointes au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier la valeur nominale des 1250 actions existantes de la Société qui sera ramenée de cent euros (EUR 100,-) à un euro (EUR 1,-) et décide en conséquence d'émettre cent vingt-trois mille sept cent cinquante (123.750) actions nouvelles de un euro (EUR 1,-) chacune, qui seront toutes attribuées à l'actionnaire existant.

Les actions nouvellement émises sont nominatives et leur inscription au nom de l'actionnaire de la Société se fera au registre des actionnaires de la Société à compter de la date des présentes.

L'actionnaire donne pouvoir à tout administrateur de la Société, pour enregistrer cette émission et cette souscription dans le registre de la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille huit cent trente-deux euros (EUR 20.485.832,-) afin de le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) à un montant de vingt millions six cent dix mille huit cent trente-deux euros (EUR 20.610.832) par l'émission de vingt millions quatre-vingt-cinq mille huit cent trente-deux (20.485.832) nouvelles actions ayant une valeur nominale de 1,- euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

Madame Doria BENCHOUFI, née le 13 février 1965 à Neuilly-sur-Seine, France, domiciliée au 9 avenue Alfred Bertrand, CH-1206 Genève Suisse, ici représentée par Me Ludovic SAMONINI, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 décembre 2012 laquelle restera annexée aux présentes,

laquelle déclare souscrire à 1.024.291 actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune libérées par un apport en nature consistant en la pleine propriété de cinquante (50) parts sociales de la SCI, 26 Boulevard Victor Hugo, société civile immobilière de droit français, ayant son siège social au 26 Boulevard Victor Hugo, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 440 282 46 («la SCI»), l'apport ayant une valeur de un million vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 1.024.291).

Madame Doria BENCHOUFI, prénommée et Monsieur Alexandre BENCHOUFI, né le 11 mars 1928 à Châteaudun du Rhumel (Algérie), domicilié à 12 route du pont suspendu, CH-1700 Fribourg, Suisse, ici représenté par Monsieur Ludovic SAMONINI, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2012, laquelle restera annexée au présent acte, co-apportent ensemble la pleine propriété de neuf cent cinquante parts (950) sociales de la SCI appartenant en nue-propriété à Madame Doria BENCHOUFI et en usufruit à Monsieur Alexandre BENCHOUFI, la nue-

propriété ayant une valeur de treize millions cinq cent cinquante-sept mille cent quatre-vingt-six euros (EUR 13.557.186) et l'usufruit, une valeur de cinq millions neuf cent quatre mille trois cent cinquante-cinq euros (EUR 5.904.355), l'ensemble représentant une valeur en pleine propriété de dix neuf millions quatre cent soixante et un cinq cent quarante et un euros (EUR 19.461.541)

Madame Doria BENCHOUFI et Monsieur Alexandre BENCHOUFI déclarent à titre de subrogation réelle expressément convenue entre eux par l'effet du présent apport, vouloir reporter la nue-propriété et l'usufruit dont ils sont respectivement titulaires sur les neuf cent cinquante parts sociales qu'ils co-apportent, sur les dix-neuf millions quatre cent soixante et un mille cinq cent quarante et une (19.461.541) actions reçues en rémunération dudit apport, Monsieur Alexandre BENCHOUFI recevant ainsi l'usufruit des 19.461.541 actions et Madame Doria BENCHOUFI la nue propriété des mêmes actions.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer Alexandre BENCHOUFI comme représentant unique qui représentera Madame Doria BENCHOUFI vis-à-vis de la Société concernant ces actions démembrées.

Tous les apports en nature ont été justifiés au notaire instrumentant par un rapport établi par Alter Audit S.à r.l., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, représenté par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en date du 28 décembre 2012, lequel rapport qui a été paraphé «ne varietur» par les actionnaires présents et le notaire, restera annexé au présent acte.

La conclusion du rapport est la suivante:

«5. Conclusions

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste à souscrire et à libérer entièrement 20.485.832 actions d'une valeur nominale d'EUR 1 chacune, de ORIOLAN S.A. pour un montant d'EUR 20.485.832.»

Les parties comparantes ont déclaré que les apports sont libres de tout gage, privilège ou charge, tel qu'applicable, et qu'il ne subsiste aucun empêchement à la libre transférabilité des apports à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour effectuer toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des apports à la Société.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt millions six cent dix mille huit cent trente-deux euros (EUR 20.610.832) représenté par vingt millions six cent dix mille huit cent trente-deux (20.610.832) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à six mille euros (EUR 6.000).

L'ordre du jour étant épuisé, le président, prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, L. SAMONINI, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2013. Relation: LAC/2013/391. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008033/120.

(130008942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

IBTD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.876.

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«IBTD GROUP S.A., société de gestion de patrimoine familial», une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Giacomo DI BARI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 décembre 2012.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est le seul actionnaire de «IBTD INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 11 octobre 2011, numéro 2432. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de réduire le capital social de la société à concurrence de cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,00) pour le ramener de son montant actuel de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,00) à quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,00) par le biais du rachat et par l'annulation des cinquante-cinq (55) actions de classe J de cent euros (EUR 100,- EUR) chacune, en se basant sur l'article 49-3 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et sur l'article 3 des statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide d'approuver le Montant Total Annulé des cinquante-cinq (55) actions de classe J déterminé, comme indiqué dans l'article 3 des statuts, par le Conseil d'administration sur base des comptes intermédiaires correspondants, et payable par la Société à l'actionnaire unique, à l'annulation des actions.

Tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour faire tout ce qui est nécessaire pour l'exécution des résolutions précédentes.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire unique décide de modifier les sept premiers alinéas de l'article trois des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-) divisé en cinquante-cinq (55) actions de classe A, cinquante-cinq (55) actions de classe B, cinquante-cinq (55) actions de classe C, cinquante-cinq (55) actions de classe D, cinquante-cinq (55) actions de classe E, cinquante-cinq (55) actions de classe F, cinquante-cinq (55) actions de classe G, cinquante-cinq (55) actions de classe H et cinquante-cinq (55) actions de classe I d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-EUR) chacune, jouissant des droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'actions, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes d'actions, ces rachats et annulation d'actions devront être faits par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe I).

Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre indiqué dans l'alinéa précédent), cette classe d'actions donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé défini par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs des classes d'actions rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Action pour chacune des actions des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

La Valeur d'Annulation Par Action sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation par le nombre d'actions existant dans la classe d'actions faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation,

à moins qu'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise selon le formalisme requis pour le changement des Statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excède jamais le Montant Disponible.

Suite au rachat et à l'annulation des actions d'une classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Action sera due et payable par la Société.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier le dernier alinéa de l'article huit des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«En cas de distribution de dividende, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:

(i) un montant égal 0,25% de la valeur nominale de chaque action devra être distribué en parts égales à tous les actionnaires au prorata de leurs actions indépendamment de leur classe;

(ii) le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité aux actionnaires de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les actions de classe I, et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les actions de classe H et ainsi de suite).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DI BARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16594. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013007845/78.

(130008783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

ROELLENTER - Sonn s.c., Société Civile.

Siège social: L-7326 Mullendorf, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg E 4.982.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le 3 décembre 2012,

Entre les soussignées:

Monsieur BECKER Albert, demeurant à L-7317 Mullendorf, 27a rue Paul Eyschen,

Monsieur BECKER Jos, demeurant à L-7317 Mullendorf, 21 rue Paul Eyschen,

Monsieur EISCHEN Guy, demeurant à L-7326 Mullendorf, 1 rue des Jardins,

ci-après dénommé(e)s 'associé(e)s',

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1873 du Code civil.

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. La société est dénommée société civile «Roellenter Sonn s.c.».

Art. 2. Siège sociale. Le siège de la société est établi dans la commune de Steinsel. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 20 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2. Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 28,08 kWp qui sera installée sur le toit du SCI Parc Leir à L-7322 Steinsel, op Réjland. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3. Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 28,08kWp, représenté par 144 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000.- Eur.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur BECKER Albert, a apporté 48 modules photovoltaïques IBC MonoSol 195 MS avec système de montage, 48/144^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur BECKER Jos, a apporté 48 modules photovoltaïques IBC MonoSol 195 MS avec système de montage, 48/144^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur EISCHEN Guy, a apporté 48 modules photovoltaïques IBC MonoSol 195 MS avec système de montage, 48/144ème du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur BECKER Albert, 48 parts sociales

Monsieur BECKER Jos, 48 parts sociales

Monsieur EISCHEN Guy, 48 parts sociales

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 4. Administration et Gérance

Article 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1000.- €. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 5. Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et Affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

- En cas de partenariat légal c'est la "loi du 9 juillet 2004 relative aux effets Légaux de certains partenariats" qui est d'application.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

Titre 6. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX/ Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait au Mullendorf, le 3 décembre 2012.

Signatures.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- Monsieur Guy Eischen avec siège Social à L-7326 Mullendorf 1, rue des Jardins

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-7326 Mullendorf, 1, rue des Jardins

Signatures.

Référence de publication: 2013007518/111.

(130007488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

BNP Paribas, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 23.968.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Données relatives à la personne morale de droit étranger:

Dénomination ou raison sociale: BNP PARIBAS

Pays: France

Numéro d'immatriculation: 662042449

Nom du registre de commerce: R.C.S. Paris

Forme juridique: Société anonyme

Personnes avant le pouvoir d'engager la société:

Direction générale:

Monsieur Jean-Laurent BONNAFE, né le 14 juillet 1961 à Clichy (France), demeurant 14, rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris (France), Directeur général

Monsieur Louis Marie André Georges CHODRON DE COURCEL, né le 20 mai 1950 à Amiens (France), demeurant 7 bis, rue de Monceau 75008 Paris (France), Directeur général délégué

Monsieur Philippe BORDENAVE, né le 2 août 1954 à Paris (France), demeurant 34, rue Guynemer 75006 Paris (France), Directeur général délégué

Monsieur François VILLEROY DE GALHAU, né le 24 février 1959 à Strasbourg (France), demeurant 25, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris (France), Directeur général délégué

Conseil d'administration:

Monsieur Baudouin Felix Daniel Claude PROT, né le 24 mai 1951 à Paris (France), demeurant 86, rue de Varenne 75007 Paris (France), Président du conseil d'administration

Monsieur Jean-Laurent BONNAFE, né le 14 juillet 1961 à Clichy (France), demeurant 14, rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris (France), Administrateur

Monsieur Louis Marie André Georges CHODRON DE COURCEL, né le 20 mai 1950 à Amiens (France), demeurant 7 bis, rue de Monceau 75008 Paris (France), Administrateur

Monsieur Philippe BORDENAVE, né le 2 août 1954 à Paris (France), demeurant 34, rue Guynemer 75006 Paris (France), Administrateur

Monsieur François VILLEROY DE GALHAU, né le 24 février 1959 à Strasbourg (France), demeurant 25, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris (France), Administrateur

Monsieur Michel PEREBEAU, né le 23 janvier 1942 à Paris (France), demeurant 40, rue du Bac 75007 Paris (France), Administrateur

Monsieur Louis SCHWEITZER, né le 8 juillet 1942 à Genève (Suisse), demeurant 1, rue Dauphine 75006 Paris (France), Administrateur

Monsieur Denis KESSLER, né le 25 mars 1952 à Mulhouse (France), demeurant 5, avenue Bosquet 75007 Paris (France), Administrateur

Madame Hélène PLOIX, née le 25 septembre 1944 à Anould (France), demeurant 42, Quai des Orfèvres 75001 Paris (France), Administrateur

Monsieur Jean-François LEPETIT, né le 21 juin 1942 à Paris (France), demeurant 41, rue de Chezy 92200 Neuilly sur Seine (France), Administrateur

Madame Laurence PARISOT, née le 31 août 1959 à Luxeuil les Bains (France), demeurant 6-8, rue Eugène Oudine 75013 Paris (France), Administrateur

Madame Daniela WEBER, née le 18 novembre 1957 à Francfort sur Main (Allemagne), demeurant Kronberger Strasse 49 60323 Francfort (Allemagne), Administrateur

Monsieur Michel TILMANT, né le 21 juillet 1952 à Uccle (Belgique), demeurant 10, rue du Moulin 1310 La Hulpe (Belgique), Administrateur

Monsieur Emiel VAN BROEKHOVEN, né le 30 avril 1941 à Anvers (Belgique), demeurant Zand 9 2000 Anvers (Belgique), Administrateur

Madame Meglena KUNEVA, née le 22 juin 1957 à Sofia (Bulgarie), demeurant Plachkovitsa Str.1 1164 Sofia (Bulgarie), Administrateur

Madame Jane Fields WICKER-MIURIN, née le 30 juillet 1958 à Chapel Hill, North Carolina (Etats-Unis), demeurant 204 Lauderdale Mansions Lauderdale Road London W9 1NQ (Royaume Uni), Administrateur

Monsieur Pierre André DE CHALENDAR, né le 12 avril 1958 à Vichy (France), demeurant 15, avenue Robert Schuman 75007 Paris (France), Administrateur

Madame Nicole MISSON, née le 21 mai 1950 à Toulouse (France), demeurant 112, rue de Montreuil 94300 Vincennes (France), Administrateur représentant les salariés

Monsieur Thierry MOUCHARD, né le 4 juillet 1960 à Angers (France), demeurant 5, square Pompidou 49100 Angers (France), Administrateur représentant les salariés

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément à l'article 160-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

BNP PARIBAS, Succursale de Luxembourg

Yvan Juchem / Nicolas Deschamps

Signataire autorisé / Signataire autorisé

Référence de publication: 2013007607/70.

(130008613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Encore + Bergkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 189.400,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 139.227.

In the year two thousand and twelve, on the twenty eighth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of ENCORE + BERGKIRCHEN S.A R.L., a Luxembourg "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 139.227, incorporated by a notarial deed on 29 May 2008 of Me. Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C dated 28 June 2008 No. 1598 page 76692 (the "Company"). The Articles of Association have been lastly amended by a notarial deed on 3 August 2012 of the undersigned notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C on 8 September 2012 No. 2237 page 107349.

The meeting is composed by the sole member, Encore Plus Properties II S.à r.l. a Luxembourg "société à responsabilité limitée" established in Luxembourg, with registered office at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 111.140 (the "Sole Member"),

hereby represented by Ms. Irina Heintel, employee, with professional address at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with full power of substitution, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée" and takes the following resolutions on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-) so as to raise it from its current amount of one hundred eighty nine thousand, three hundred Euro (EUR 189,300.-) divided into seven thousand, five hundred seventy two (7,572) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) up to one hundred eighty nine thousand, four hundred Euro (EUR 189,400.-) divided into seven thousand, five hundred seventy six (7,576) shares, of nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) with payment of three million, nine hundred fourteen thousand, nine hundred Euro (EUR 3,914,900.-) allocated into the share premium account of the Company.

2. To issue four (4) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares together with a share premium of three million, nine hundred fourteen thousand, nine hundred Euro (EUR 3,914,900.-), so as to raise the number of shares from seven thousand, five hundred seventy two (7,572) shares to seven thousand, five hundred seventy six (7,576) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Member resolving on the proposed capital increase.

3. To subscribe for these new shares and related share premium and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in the conversion of a claim held by the Sole Member towards the Company for a value of three million, nine hundred and fifteen thousand Euro (3,915,000.-).

4. To amend Article 5 of the Articles of Association, in order to reflect the above resolutions.

5. To request the undersigned notary to record the resolutions resulting from the above agenda.

6. Any other business.

First resolution

The Sole Member RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by a contribution in kind consisting in conversion into capital of a claim for the total amount of one hundred Euro (EUR 100.-), so as to raise it from its current amount of one hundred eighty nine thousand, three hundred Euro (EUR 189,300.-) up to one hundred eighty nine thousand, four hundred (EUR 189,400.-) divided into seven thousand, five hundred seventy six (7,576) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) with payment of three million, nine hundred fourteen thousand, nine hundred Euro (EUR 3,914,900.-) allocated into the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Member RESOLVES to issue four (4) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares together with a share premium of three million, nine hundred fourteen thousand, nine hundred Euro (EUR 3,914,900.-), so as to raise the number of shares from seven thousand, five hundred seventy two (7,572) shares to seven thousand, five hundred seventy six (7,576) shares, each share having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the Sole Member resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

ENCORE PLUS PROPERTIES II S.A R.L., prenamed subscriber, represented by Irina Heintel prenamed, which declared to subscribe to four (4) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and

privileges as the existing units together with a share premium of three million, nine hundred fourteen thousand, nine hundred Euro (EUR 3,914,900.-) and to fully pay such new shares and the said share premium by the conversion into capital of its unquestionable and immediately payable shareholders' claim, available for the conversion into capital, against the Company and in its favour for an aggregate value of three million, nine hundred fifteen thousand Euro (3,915,000.-) (the "Contribution").

The Contribution of three million, nine hundred fifteen thousand Euro (3,915,000.-) is allocated as follows:

- One hundred Euro (EUR 100.-) are allocated to the share capital of the Company; and
- Three million, nine hundred fourteen thousand, nine hundred Euro (3,914,900.-) are allocated to the Company's share premium account.

The evidence of existence and of the amount of such claim has been given to the undersigned notary by a statement of account of the company where the said claim appears, and by statements of value signed by the managers of the Company and by the managers of the Sole Member.

Third resolution

The Sole Member RESOLVES to amend article 5 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred eighty nine thousand, four hundred Euro (EUR 189,400.-) divided into seven thousand, five hundred seventy six (7,576) shares, each having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-), all of which are fully paid-in».

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Encore + Bergkirchen S. à r.l.", ayant son siège social au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139227, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit notaire à Luxembourg le 29 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1598 page 76692 du 28 juin 2008 (la Société) et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 3 août 2012 publié au Mémorial C numéro 2237 page 107349 du 8 septembre 2012.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Encore Plus Properties II S. à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social à 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 111.140 (l'Associé Unique)

ici représentée par Mme Irina Heintel, employée demeurant professionnellement au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 100,- (cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 189.300,- (cent quatre vingt neuf mille trois cents Euros) divisé en 7.572 (sept mille cinq cent soixante douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à EUR 189.400,- (cent quatre vingt neuf mille quatre cents Euros) divisé en 7.576 (sept mille cinq cent soixante seize) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune avec paiement d'une prime d'émission de EUR 3.914.900,- (trois millions neuf cent quatorze mille neuf cents Euros).

2.- Emission de 4 (quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 3.914.900,- (trois millions neuf cent quatorze mille neuf cents Euros) afin de porter leur nombre de 7.572 (sept mille cinq cent soixante douze) à 7.576 (sept mille cinq cent soixante seize) ayant les mêmes

droits et obligations que ceux attachés aux parts existantes et donnant droit aux dividendes à compter de la décision de l'associé unique d'augmenter le capital.

3.- Souscription des nouvelles parts et de la prime y relative et acceptation de la libération intégrale par apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société pour une valeur de EUR 3.915.000,- (trois millions neuf cent quinze mille Euros).

4.- Modification de l'article 5 des statuts afin de refléter les résolutions précédentes.

5.- Requérir le notaire de prendre acte des résolutions prises sur l'ordre du jour.

6.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit par apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance pour un montant total de EUR 100,- (cent Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 189.300,- (cent quatre vingt neuf mille trois cents Euros) divisé en 7.572 (sept mille cinq cent soixante douze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à EUR 189.400,- (cent quatre vingt neuf mille quatre cents Euros) divisé en 7.576 (sept mille cinq cent soixante seize) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune avec paiement d'une prime d'émission de EUR 3.914.900,- (trois millions neuf cent quatorze mille neuf cents Euros)..

Deuxième résolution

L'associé Unique décide d'émettre 4 (quatre) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 3.914.900,- (trois millions neuf cent quatorze mille neuf cents Euros) afin de porter leur nombre de 7.572 (sept mille cinq cent soixante douze) à 7.576 (sept mille cinq cent soixante seize) ayant les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts existantes et donnant droit aux dividendes à compter de la décision de l'associé unique d'augmenter le capital.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes Encore Plus Properties II S. à r.l., prénommée, ici représentée par Irina Heintel prénommée, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 4 (quatre) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ensemble avec la prime d'émission de EUR 3.914.900,- (trois millions neuf cent quatorze mille neuf cents Euros) par conversion en capital de partie d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société pour un montant total de EUR 3.915.000,- (trois millions neuf cent quinze mille Euros). (L'Apport)

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, et du montant de la dite créance a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la dette afférente apparaît, par un certificat d'évaluation signé les gérants de la société et par le gérant de l'associé unique.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 184.900,- (cent quatre vingt quatre mille neuf cents Euros) divisé en 7.576 (sept mille cinq cent soixante seize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euros) chacune entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. HEINTEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/116. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013007704/173.

(130009045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Cum Grano Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.075.875,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.375.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Cum Grano Salis S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.375 (the Company). The Company was incorporated on February 14, 2002 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 891 dated June 12, 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified for the last time pursuant to a deed of December 18, 2003 of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 121 dated January 29, 2004.

Has appeared

Alea lacta Est (Lux) B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands as a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its registered seat (statutaire zetel) at Rotterdam, the Netherlands and registered under Luxembourg law as a private limited liability company (société à responsabilité limitée), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85.762, with office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the Sole Shareholder),

represented by Jérémie Houet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. Pursuant to the balance sheet of the Company dated November 20, 2012 the Company has an amount of one hundred thirty five thousand eight hundred seventy five euro (EUR 135,875.-) in a reserve account formed in order to comply with the requirements for crediting net wealth tax due (the Reserve);

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty eight million nine hundred forty thousand euro (EUR 38,940,000.-) represented by one million five hundred fifty seven thousand one hundred (1,557,100) preference shares and five hundred (500) ordinary shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to the amount of thirty nine million seventy five thousand eight hundred seventy five euro (EUR 39,075,875.-) by way of issuance of five thousand four hundred thirty five (5,435) new ordinary shares of the Company having a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified under item 1. above by way of capitalisation of the amount of one hundred thirty five thousand eight hundred seventy five euro (EUR 135,875) presently standing in the Company's Reserve;

3. Subsequent amendment to article 6 paragraph 1 of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the above changes;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company in the register of Sole Shareholder of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital by an amount of one hundred thirty five thousand eight hundred seventy five euro (EUR 135,875) in order to bring it from its current amount of thirty eight million nine hundred forty thousand euro (EUR 38,940,000.-) represented by one million five hundred fifty seven thousand one hundred (1,557,100) preference shares and five hundred (500) ordinary shares having a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) to the amount of thirty nine million seventy five thousand eight hundred seventy five euro (EUR 39,075,875.-) by way of issuance of five thousand four hundred thirty five (5,435) new ordinary shares of the Company having a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each;

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the 5,435 newly issued ordinary shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each and fully pays them up by way of capitalisation of one hundred thirty five thousand eight hundred seventy five euro (EUR 135,875.-) of the Reserve, evidence of which was shown to the undersigned notary by virtue of an interim balance sheet dated November 20, 2012.

A copy of the said interim balance sheet shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Second resolution

In order to reflect the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 paragraph 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at thirty nine million seventy five thousand eight hundred seventy five euro (EUR 39,075,875.-), represented by five thousand nine hundred thirty five (5,935) ordinary shares and one million five hundred fifty seven thousand one hundred (1,557,100) preference shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de novembre, Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Cum Grano Salis S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le son siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.375 (la Société). La Société a été constituée le 14 février 2002 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 891 daté du 12 juin 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés depuis et la dernière fois suivant un acte du 18 décembre 2003 de Maître Paul Frieders, notaire, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 daté du 29 janvier 2004.

A comparu

Alea lacta Est (Lux) B.V., une société (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, dont le siège social (statutaire zetel) se situe à Rotterdam, les Pays-Bas, enregistrée sous les lois luxembourgeoises en tant que société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 85.762 et dont le siège social est au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Jérémie Houet, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. D'après le bilan de la Société datée du 20 novembre 2012, la Société a un montant de cent trente-cinq mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 135,875) dans un compte de réserve constitué en vue de répondre aux exigences de l'impôt sur la fortune (la Réserve).

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de trente-huit millions neuf cent quarante mille euro (EUR 38,940,000.-) représenté par un million cinq cent cinquante-sept mille cent (1,557,100) parts préférentielles et cinq cent (500) parts ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune à un montant de trente-neuf millions soixante-quinze mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 39,075,875.-) par l'émission de cinq mille quatre cent trente-cinq (5,435) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par capitalisation d'un montant de cent trente-cinq mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 135,875.-) de la Réserve;

3. Modification subséquente de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et,

5. Divers.

IV. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-cinq mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 135,875) afin de le porter de son montant actuel de trente-huit millions neuf cent quarante mille euro (EUR 38,940,000.-) représenté par un million cinq cent cinquante-sept mille cent (1,557,100) parts préférentielles et cinq cent (500) parts ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune, à un montant de trente-neuf millions soixante-quinze mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 39,075,875.-) par l'émission de cinq mille quatre cent trente-cinq (5,435) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq mille quatre cent trente-cinq (5,435) parts sociales ordinaires nouvellement émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune et les libère intégralement par capitalisation de cent trente-cinq mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 135,875.-) de la Réserve dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire daté du 20 novembre 2012.

Une copie dudit bilan intérimaire restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ce dernier auprès des formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à trente-neuf millions soixante-quinze mille huit cent soixante-quinze euro (EUR 39,075,875.-), représenté par cinq mille neuf cent trente cinq (5,935) parts sociales ordinaires et un million cinq cent cinquante-sept mille cent (1,557,100) parts sociales préférentielles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune. »

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: J. HOUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57783. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007637/172.

(130008641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

HARBOR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.295.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of December.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a share capital of one million fifty-six thousand four hundred seventy-five Euro (EUR 1.056.475,00) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 105544;

2. TST HTC HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a share capital of two hundred eleven thousand Euro (EUR 211.000,00) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 103733;

here represented by Mrs. Léonie Toulemonde, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given on December 21, 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) dissolved and in liquidation, established in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Harbor Holdings S.à r.l." (the Company), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105295, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated December 17, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 371 dated April 23, 2005, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of June 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1801 dated July 22, 2008.

III. The Company's share capital is set at two million five hundred fifty-six thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 2.556.275,00) represented by one hundred two thousand two hundred and fifty-one (102.251) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Decrease the Company's share capital by the amount of two million five hundred forty-three thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 2.543.775,00) to reduce it from its present amount of two million five hundred fifty-six thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 2.556.275,00) to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) through (i) the cancellation of sixty-six thousand one hundred thirty-eight (66.138) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each held by LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prenamed and their reimbursement in the aggregate amount of one million six hundred fifty-three thousand four hundred fifty Euro (EUR 1.653.450,00) by payment in kind in the amount of one million six hundred fifty-three thousand four hundred fifty Euro (EUR 1.653.450,00) consisting in a receivable in the same

amount to be held by LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prenamed, towards the Company, and (ii) the cancellation of thirty-five thousand six hundred thirteen (35.613) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each held by TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prenamed, and their reimbursement in the aggregate amount of eight hundred ninety thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 890.325) by payment in kind in the amount of eight hundred ninety thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 890.325) consisting in a receivable in the same amount to be held by TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prenamed, towards the Company.

2. Amendment of article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.”

3. Decrease the Company's legal reserve account by the amount of two hundred fifty-four thousand three hundred seventy-seven Euro and fifty cents (EUR 254.377,50) in order to decrease it from its present amount of two hundred fifty-five thousand six hundred twenty-seven Euro and fifty cents (EUR 255.627,50) to one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1.250,00), corresponding to ten percent (10%) of the Company's share capital, by reimbursement in kind in the amount of one hundred sixty-five thousand three hundred forty-five Euro and forty cents (EUR 165.345,40) to LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prenamed consisting in a receivable in the same amount to be held by LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prenamed towards the Company and by reimbursement in kind in the amount of eighty-nine thousand thirty-two Euro and ten cents (EUR 89.032,10) to TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prenamed consisting in a receivable in the same amount to be held by TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prenamed towards the Company.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to decrease the Company's share capital by the amount of two million five hundred forty-three thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 2.543.775,00) to reduce it from its present amount of two million five hundred fifty-six thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 2.556.275,00) to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) through (i) the cancellation of sixty-six thousand one hundred thirty-eight (66.138) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each held by LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prenamed and their reimbursement in the aggregate amount of one million six hundred fifty-three thousand four hundred fifty Euro (EUR 1.653.450,00) by payment in kind in the amount of one million six hundred fifty-three thousand four hundred fifty Euro (EUR 1.653.450,00) consisting in a receivable in the same amount to be held by LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prenamed towards the Company, and (ii) the cancellation of thirty-five thousand six hundred thirteen (35.613) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each held by TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prenamed, and their reimbursement in the aggregate amount of eight hundred ninety thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 890.325) by payment in kind in the amount of eight hundred ninety thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 890.325) consisting in a receivable in the same amount to be held by TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prenamed towards the Company.

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.”

Third resolution

Pursuant to the above, the shareholders resolve to decrease the Company's legal reserve account by the amount of two hundred fifty-four thousand three hundred seventy-seven Euro and fifty cents (EUR 254.377,50) in order to decrease it from its present amount of two hundred fifty-five thousand six hundred twenty-seven Euro and fifty cents (EUR 255.627,50) to one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1.250,00), corresponding to ten percent (10%) of the Company's share capital, by reimbursement in kind in the amount of one hundred sixty-five thousand three hundred forty-five Euro and forty cents (EUR 165.345,40) to LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prenamed consisting in a receivable in the same amount to be held by LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prenamed towards the Company and by reimbursement in kind in the amount of eighty-nine thousand thirty-two Euro and ten cents (EUR 89.032,10) to TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prenamed consisting in a receivable in the same amount to be held by TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prenamed towards the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, un capital social d'un million cinquante-six mille quatre cent soixante-quinze Euro (EUR 1.056.475,00) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105544;

2. TST HTC HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, ayant un capital social de deux cent onze mille Euro (EUR 211.000,00) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103733;

ici représentés par Mme Léonie Toulemonde, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données le 21 décembre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée dissoute et en liquidation établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "Harbor Holdings S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105295, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 371 daté du 23 avril 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1801, date du 22 juillet 2008.

III. Le capital social de la Société s'élève à deux millions cinq cent cinquante-six mille deux cent soixante-quinze Euro (EUR 2.556.275,00) représenté par cent deux mille deux cent cinquante et une (102.251) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Diminution du capital social de la Société à concurrence de deux million cinq cent quarante-trois mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 2.543.775,00) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent cinquante-six mille deux cent soixante-quinze Euro (EUR 2.556.275,00) à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00) par (i) l'annulation de soixante-six mille cent trente-huit (66.138) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, détenues par LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prénommée et leur remboursement pour un montant total d'un million six cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.653.450,00) par paiement en nature d'un montant d'un million six cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.653.450,00), consistant en une créance du même montant qui sera détenue par LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société, et (ii) l'annulation de trente-cinq mille six cent treize (35.613) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, détenues par TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prénommée et leur remboursement pour un montant total de huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 890.325,00) par paiement en nature d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 890.325,00), consistant en une créance du même montant qui sera détenue par TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prénommée, à l'encontre de la Société.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune."

3. Diminution du compte de la réserve légale de la Société à concurrence de deux cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-dix-sept Euro et cinquante centimes (EUR 254.377,50) afin de la porter de son montant actuel de deux cent cinquante-cinq mille six cent vingt-sept Euro et cinquante centimes (EUR 255.627,50) à mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.250,00), correspondant à dix pourcent (10%) du capital social de la Société, par remboursement en nature d'un montant de cent soixante-cinq mille trois cent quarante-cinq Euro et quarante cents (EUR 165.345,40) à LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prénommée, consistant en une créance du même montant qui sera détenue par LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prénommée à l'encontre de la Société, et par remboursement en nature d'un montant de

quatre-vingt-neuf mille trente-deux Euro et dix centimes (EUR 89.032,10) à TST HTC HOLDINGS S.à r.l. prénommée, consistant en une créance du même montant qui sera détenue par TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prénommée à l'encontre de la Société.

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de procéder à la diminution du capital social de la Société à concurrence de deux million cinq cent quarante-trois mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 2.543.775,00) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent cinquante-six mille deux cent soixante-quinze Euro (EUR 2.556.275,00) à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,00) par (i) l'annulation de soixante-six mille cent trente-huit (66.138) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, détenues par LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prénommée et leur remboursement pour un montant total d'un million six cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.653.450,00) par paiement en nature d'un montant d'un million six cent cinquante-trois mille quatre cent cinquante Euro (EUR 1.653.450,00), consistant en une créance du même montant qui sera détenue par LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prénommée à l'encontre de la Société, et (ii) l'annulation de trente-cinq mille six cent treize (35.613) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune, détenues par TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prénommée et leur remboursement pour un montant total de huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 890.325,00) par paiement en nature d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt-cinq Euro (EUR 890.325,00), consistant en une créance du même montant qui sera détenue par TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prénommée à l'encontre de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00), représenté par cinq cent (500) parts sociales de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.”

Troisième résolutions

En vertu de ce qui précède, les associés décident de diminuer le compte de la réserve légale de la Société à concurrence de deux cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-dix-sept Euro et cinquante centimes (EUR 254.377,50) afin de la porter de son montant actuel de deux cent cinquante-cinq mille six cent vingt-sept Euro et cinquante centimes (EUR 255.627,50) à mille deux cent cinquante Euro (EUR 1.250,00), correspondant à dix pourcent (10%) du capital social de la Société, par remboursement en nature d'un montant de cent soixante-cinq mille trois cent quarante-cinq Euro et quarante cents (EUR 165.345,40) à LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prénommée, consistant en une créance du même montant qui sera détenue par LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., prénommée à l'encontre de la Société, et par remboursement en nature d'un montant de quatre-vingt-neuf mille trente-deux Euro et dix centimes (EUR 89.032,10) à TST HTC HOLDINGS S.à r.l. prénommée, consistant en une créance du même montant qui sera détenue par TST HTC HOLDINGS S.à r.l., prénommée à l'encontre de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure elle a signée avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Toulemonde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/203. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013007809/206.

(130009011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

KAERJENG - Solar s.c., Société Civile.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.
R.C.S. Luxembourg E 4.976.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre,

Entre les soussigné(e)s:

Monsieur ARMBORST Wolfgang, demeurant à L-4955 Bascharage, 10 rue des Tulipes,
Monsieur BECK Guy, demeurant à L-4795 Linger, 46 rue du Bois,
Madame BEFFORT Denise, demeurant à L-4930 Bascharage, 146 bvd J.F. Kennedy,
Madame BINTENER Sandra, demeurant à L-4955 Bascharage, 3 rue des Coquelicots,
Monsieur BOURREAU Frédéric, demeurant à L-4966 Clemency, 36c rue de Fingig.
Madame DELL Henriette, demeurant à L-4940 Bascharage, 166 av. de Luxembourg,
Monsieur FÜRPASS Francis, demeurant à L-4978 Fingig, 11 rue du Bois,
Madame HERMES Danielle, demeurant à L-4951 Bascharage, 28 cité Ch. De Gaulle,
Madame JEITZ Henriette, demeurant à L-4960 Clemency, 56 rue de Bascharage,
Madame JEITZ Marie-Josée, demeurant à L-4963 Clemency, 16 rue Basse,
Monsieur KAISER Jean-Marc, demeurant à L-4955 Bascharage, 2 rue des Bleuets,
Monsieur KIRSCH Georges, demeurant à L-4978 Fingig, 11 an der Laach,
Monsieur KIRSCH Jean-Pierre, demeurant à L-4960 Clemency, 39b rue de Bascharage,
Monsieur LECHES Paul, demeurant à L-4978 Fingig, 5a rue du Bois,
Monsieur MICHELS Reiner, demeurant à L-4961 Clemency, 16 rue des Jardins,
Monsieur MULLER Christian, demeurant à L-4924 Hautcharage, 34 rue de la Gare,
Monsieur MULLER Jeannot, demeurant à L-4960 Clemency, 60 rue de Bascharage,
Monsieur ORIGER Claude, demeurant à L-4953 Hautcharage, 17 cité Bommelscheuer,
Monsieur PIERRARD Patrick, demeurant à L-4930 Bascharage, 28a bvd J.F. Kennedy,
Monsieur POENSGEN Albert, demeurant à L-4978 Fingig, 48 rue Centrale,
Monsieur RATH Marcel, demeurant à L-4961 Clemency, 14a rue des Jardins,
Monsieur ROBINET René, demeurant à L-4960 Clemency, 7 rue de Bascharage,
Madame SAUERWEIN Diane, demeurant à L-4955 Bascharage, 46 rue des Tulipes,
Madame SCHLEICH Marie, demeurant à L-4963 Clemency, 12 rue Basse,
Monsieur SIEBENALLER André, demeurant à L-4910 Hautcharage, 1a rue de Bascharage,
Monsieur TRIERWEILER Claude, demeurant à L-4907 Bascharage, 28 rue T. Aubart,
Monsieur WAGNER Jean, demeurant à L-4960 Clemency, 18 rue de Bascharage,
Monsieur WEGENER Roger, demeurant à L-4798 Linger, 107 rue de la Libération,
ci-après dénommé(e)s 'associé(e)s',
il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1873 du Code civil.

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. La société est dénommée société civile «KAERJENG - Solar s.c.».

Art. 2. Siège sociale. Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 25 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2. Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation de deux installations photovoltaïques de 29,945 kWp chacune, soit un totale de 59,89 kWp qui seront installées sur le toit du Hall Technique à L-4966 Clemency, rue Guillaume Jeitz et sur le toit de l'Ecole à L-4965 Clemency, 9, rue de l'Eglise. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3. Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par deux installations photovoltaïques de 29.945 kWp chacune, soit 59,89 kWp au total, représenté par 226 parts sociales. Le montant du capital social est de 1.000.- Eur.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur ARMBORST Wolfgang, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur BECK Guy, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame BEFFORT Denise, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame BINTENER Sandra, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur BOURREAU Frédéric, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame DELL Henriette, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur FÜRPASS Francis, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame HERMES Danielle, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame JEITZ Henriette, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame JEITZ Marie-Josée, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur KAISER Marc, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur KIRSCH Georges, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur KIRSCH Jean-Pierre, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur LECHES Paul, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MICHELS Reiner, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MULLER Christian, a apporté 12 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 12/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MULLER Jeannot, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur ORIGER Claude, a apporté 11 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 11/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur PIERRARD Patrick, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur POENSGEN, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur RATH Marcel, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur ROBINET René, a apporté 15 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 15/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame SAUERWEIN Diane, a apporté 7 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 7/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame SCHLEICH Marie, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur SIEBENALER André, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur TRIERWEILER Claude, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur WAGNER Jean, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur WEGENER Roger, a apporté 8 modules photovoltaïques YINGLI 265W avec système de montage, 8/226^{ème} du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur ARMBORST Wolfgang, 8 parts sociales

Monsieur BECK Guy, 8 parts sociales

Madame BEFFORT Denise, 7 parts sociales

Madame BINTENER Sandra, 7 parts sociales

Monsieur BOURREAU Frédéric, 8 parts sociales

Madame DELL Henriette, 7 parts sociales

Monsieur FÜRPASS Francis, 7 parts sociales

Madame HERMES Danielle, 7 parts sociales

Madame JEITZ Henriette, 8 parts sociales

Madame JEITZ Marie-Josée, 8 parts sociales

Monsieur KAISER Jean-Marc, 7 parts sociales

Monsieur KIRSCH Georges, 8 parts sociales

Monsieur KIRSCH Jean-Pierre, 7 parts sociales

Monsieur LECHES Paul, 7 parts sociales

Monsieur MICHELS Reiner, 7 parts sociales

Monsieur MULLER Christian, 12 parts sociales

Monsieur MULLER Jeannot, 8 parts sociales

Monsieur ORIGER Claude, 11 parts sociales

Monsieur PIERRARD Patrick, 7 parts sociales

Monsieur POENSGEN Albert, 8 parts sociales

Monsieur RATH Marcel, 7 parts sociales

Monsieur ROBINET René, 15 parts sociales

Madame SAUERWEIN Diane, 7 parts sociales

Madame SCHLEICH Marie, 8 parts sociales

Monsieur SIEBENALER André, 8 parts sociales

Monsieur TRIERWEILER Claude, 8 parts sociales

Monsieur WAGNER Jean, 8 parts sociales

Monsieur WEGENER Roger, 8 parts sociales

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 4. Administration et Gérance

Art. 9. Nomination du gérant. Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et Rémunération du gérant. Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de/l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1000.- €. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 5. Fin de la société

Art. 13. Fin de la société et Affectation des fonds. La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales. Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.
2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2^{ème} degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

- En cas de partenariat légal c'est la " loi du 9 juillet 2004 relative aux effets Légaux de certains partenariats " qui est d'application.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

Titre 6. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Bascharage, le 19 décembre 2012.

Signatures.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:
 - la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A. avec siège Social à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss.
2. Contrat de gérance:
 - le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss

Référence de publication: 2013007512/211.

(130007478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

DDR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.854.

In the year two thousand twelve, on the twenty eighth of December

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "DDR Luxembourg S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry Luxembourg section under section B number 120.854, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer on 28th September 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter the "Mémorial C"), number 2298 dated 8th December 2006; the Articles of Association of which have been amended pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 30th December 2011, published in the Mémorial C number 678 on 14th March 2012.

The meeting is presided by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners presents or represented and the number of share-quotas held by them are evidenced on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here attached to be registered with the present minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five million one hundred and thirty-nine thousand one hundred and ninety-one (5,139,191) share-quotas, representing the whole capital of the company are present and/or represented so that the meeting can validly deliberate upon all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Share capital reduction by an amount of one hundred and twenty-eight million four hundred and sixty-seven thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 128,467,275.-) in order to bring it from its current amount of one hundred and twenty-eight million four hundred and seventy-nine thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 128,479,775.-) down to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), in kind and by cancellation of reimbursed share-quotas.

2.- Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

The meeting decides to decrease the share capital amount by one hundred and twenty-eight million four hundred and sixty-seven thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 128,467,275.-) in order to bring it from its current amount of one hundred and twenty-eight million four hundred and seventy-nine thousand seven hundred and seventy-five Euro (EUR 128,479,775.-) to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), in kind and by cancellation of five million one hundred and thirty-eight thousand six hundred and ninety-one (5,138,691) reimbursed share-quotas with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The Board of Managers has been granted all powers to take the necessary steps to update necessary account entries, the cancellation of the reimbursed share-quotas and to operate the reimbursement of the sole partner.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) consisting of five hundred (500) registered ordinary shares (the "Shares") each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) all of which have been fully paid in."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the persons appearing, who signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «DDR Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 120.854, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 2298 du 8 décembre 2006; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, le 30 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 678 du 14 Mars 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq millions cent trente-neuf mille cent quatre-vingt-onze (5.139.191) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont présentes et/ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de cent vingt-huit millions quatre cent soixante-sept mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 128.467.275,-) pour l'amener de son montant actuel de cent vingt-huit millions quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 128.479.775,-) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), en nature et par annulation des parts sociales remboursées.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent vingt-huit millions quatre cent soixante-sept mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 128.467.275,-), pour le ramener de son montant actuel de cent vingt-huit millions quatre cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 128.479.775,-) à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), en nature et par annulation de cinq millions cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-onze (5.138.691) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des parts sociales remboursées et au remboursement de l'associé unique.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune ayant été entièrement libérée»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 janvier 2013. Relation: LAC/2013/122. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013007682/113.

(130009164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Cardinal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.619.

L'an deux mil douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LDV MANAGEMENT II BAINBRIDGE II S.C.A. une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, avec siège social situé au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136166,

ici représentée Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que LDV MANAGEMENT II BAINBRIDGE II S.C.A., précitée est l'associé unique (l'Associé Unique) de CARDINAL INVESTMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143619 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 13 janvier 2009;

- suivant acte reçu par le notaire soussigné le 19 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 744 du 6 avril 2009;

- les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 19 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 744 du 6 avril 2009;

- que le capital social actuel de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 22, rue Marie-Adélaïde, L - 2128 Luxembourg au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 §1 (versions anglaise et française, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. §1. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Niederanven and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Version française:

Art. 5. §1. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre

localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.100.

Pouvoirs

La personne comparante es qualités qu'elle agit, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la personne comparante es qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2012. LAC/2012/60689. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007621/65.

(130008966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Dome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 112.653.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held:

an extraordinary general meeting of shareholders of "DOME S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112.653, incorporated pursuant to a notarial deed dated December 8, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 500 of March 9, 2006 and whose articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 28, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2212 of September 6, 2012.

The meeting is opened at 3.00 p.m. with Mrs Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Marie Kaiser, private employee, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mr Loic Marion, private employee, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the date of the accounting year of the Company to fix it on 19 December of each year.

2. Subsequent amendment of Article 18 of the articles of incorporation of the Company so as to read it as follows:

"The accounting year of the Company shall begin on December, 20 of each year and shall terminate on December 19 of the next year."

II. - That the sole shareholder represented, the proxyholder of the sole shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder represented and by the board of the general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the sole shareholder represented initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole share capital being present or represented at the present general meeting and the sole shareholder represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting so that no convening notices were necessary.

IV. - That the present general meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to change the date of the accounting year which shall begin on December, 20 of each year and shall terminate on December, 19 of the next year.

Consequently, the accounting year which has begun on January 1, 2012 will terminate on December 19, 2012.

Second resolution:

Consequently to the precedent resolution, the general meeting resolves to amend Article 18 of the articles of incorporation of the Company so as to read it as follows:

“ **Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on December 20 of each year and shall terminate on December 19 of the next year.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no further business, the general meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOME S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.653, constituée suivant acte notarié en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 500 du 9 mars 2006.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 28 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2212 du 6 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Loïc Marion, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'année sociale de la Société pour la fixer au 19 décembre de chaque année.

2. Modification subséquente de l'article 18 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le 20 décembre de chaque année et finit le 19 décembre de l'année suivante.»

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'année sociale de la Société afin qu'elle commence désormais le 20 décembre de chaque année et finisse le 19 décembre de l'année suivante.

En conséquence, l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 sera clôturée le 19 décembre 2012.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 18. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 20 décembre de chaque année et finit le 19 décembre de l'année suivante.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-L. VAN DEN EECKHAUT, M. KAISER, L. MARION et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61172. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013007693/115.

(130008298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Bastion Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.216.625,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.158.

In the year two thousand twelve,

On the twenty seventh day of the month of December,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed,

there appeared

Bastion Lux Participation S.à r.l. a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, and registered under number RCS Luxembourg B109156, being the sole member of Bastion Limited Partner S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, and registered under number RCS Luxembourg B109156, incorporated by deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 30 June 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") of 22 November 2005, number 1247,

represented by Mme Marie-Thérèse, Discret, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 December 2012.

The articles of association of the Company were last amended by a deed of Me Paul Decker, on 25th October 2012, published in the Mémorial number 2962 of 6th December 2012.

The sole Shareholder declared and the notary recorded as follows:

(I) That the appearing party is the sole shareholder of the Company and holds all two hundred eighteen thousand eight hundred eighty-six (218,886) shares with a nominal value of twenty five Euro (€25) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and decision can be validly taken by the sole shareholder.

(II) That the sole shareholder wishes to take decisions on the following agenda (all as one resolution):

Agenda

(A) Consideration of the accounting situation of the Company as at the time of the relevant reductions (the existence of losses of a lower amount than the respective reductions, and the accounting situation post reductions);

(B) Recording and ratification of a reduction of the issued share capital deemed as of 31st December 2010 from five million four hundred seventy two thousand one hundred fifty euro (EUR 5,472,150,00) to four million one hundred fifty one thousand two hundred twenty five euro (EUR 4,151,225) by one million three hundred twenty thousand nine hundred twenty five euro (EUR 1,320,925) through the repurchase and cancellation of shares in absorption of losses in an equal amount;

(C) Recording and ratification of a reduction of the issued share capital deemed as of 31st January 2011 from four million one hundred fifty one thousand two hundred twenty five euro (EUR 4,151,225) to one million nine hundred thirty four thousand six hundred euro (EUR 1,934,600) to two million two hundred sixteen thousand six hundred twenty five (EUR 2,216,625) by one million nine hundred thirty four thousand six hundred euro (EUR 1,934,600) through the repurchase and cancellation of shares, the reduction amount having been for the benefit of the sole Shareholder;

(D) Consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at two million two hundred sixteen thousand six hundred twenty five (EUR 2,216,625) represented by eighty eight thousand six hundred sixty five (88,665) shares of a nominal value of twenty five euro (EUR 25) each"

The above having been approved the Shareholder passed the following resolution:

Sole resolution

The sole Shareholder considered of the accounting situation of the Company as of the relevant reduction dates including as to the existence of losses of a lower amount than the capital, and the accounting situation post reductions. The sole Shareholder resolved to record and ratify a reduction of the issued share capital deemed as of 31st December 2010 from five million four hundred seventy two thousand one hundred fifty euro (EUR 5,472,150.00) to four million one hundred fifty one thousand two hundred twenty five euro (EUR 4,151,225) by one million three hundred twenty thousand nine hundred twenty five euro (EUR 1,320,925) through the repurchase and cancellation of shares in absorption of losses in an equal amount;

The sole Shareholder resolved to record and ratify a reduction of the issued share capital deemed as of 31st January 2011 from four million one hundred fifty one thousand two hundred twenty five euro (EUR 4,151,225) to one million nine hundred thirty four thousand six hundred euro (EUR 1,934,600) to two million two hundred sixteen thousand six hundred twenty five (EUR 2,216,625) by one million nine hundred thirty four thousand six hundred euro (EUR 1,934,600) through the repurchase and cancellation of shares, the reduction amount having been for the benefit of the sole Shareholder.

The sole Shareholder consequentially resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to read as set forth in the agenda.

There being no further items on the agenda, the extraordinary decision of the sole shareholder of the Company was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand six hundred Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze,

le vingt-septième jour du mois de décembre,

par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera dépositaire du présent acte,

a comparu

Bastion Lux Participation S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro RCS B 109.156, étant l'associé unique de Bastion Limited Partner S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro RCS B 109.158, constituée le 30 juin 2005 suivant acte reçu de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 22 novembre 2005, numéro 1247,

représentée par Mme Marie-Thérèse, Discret, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 26 décembre 2012.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 octobre 2012 suivant acte reçu de Maître Paul Decker, publié au Mémorial numéro 2962 du 6 décembre 2012.

L'Associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(I) La partie comparante est le seul associé de la Société et détient l'intégralité des deux cent dix-huit mille huit cent quatre-vingt-six (218.886) parts sociales émises de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, de telle sorte que la totalité du capital social est représentée et l'associé unique peut valablement statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(II) L'associé unique souhaite prendre des décisions sur l'ordre du jour suivant (comprises comme une seule et même résolution):

Ordre du jour

(A) Examen de la situation comptable de la Société à la date des réductions concernées (l'existence de pertes d'un montant inférieur à celui des réductions respectives, et la situation comptable de la Société après réductions);

(B) Enregistrement et ratification d'une réduction du capital social émis tel qu'estimé au 31 décembre 2010 d'un montant d'un million trois cent vingt mille neuf cent vingt-cinq euros (1.320.925 EUR) pour le porter de cinq millions quatre cent soixante-douze mille cent cinquante euros (5.472.150,00 EUR) à quatre millions cent cinquante et un mille deux cent vingt-cinq euros (4.151.225 EUR) par le rachat et l'annulation de parts sociales en absorption des pertes en un montant égal;

(C) Enregistrement et ratification d'une réduction du capital social émis tel qu'estimé au 31 janvier 2011 d'un montant d'un million neuf cent trente-quatre mille six cents euros (1.934.600 EUR) pour le porter de quatre millions cent cinquante et un mille deux cent vingt-cinq euros (4.151.225 EUR) à deux millions deux cent seize mille six cent vingt-cinq euros (2.216.625 EUR) par le rachat et l'annulation de parts sociales, le montant de la réduction ayant été en faveur de l'Associé unique;

(D) Modification en conséquence de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions deux cent seize mille six cent vingt-cinq euros (2.216.625 EUR) représenté par quatre-vingt-huit mille six cent soixante-cinq (88.665) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Associé a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé unique a examiné la situation comptable de la Société aux dates des réductions concernées, y compris l'existence de pertes d'un montant inférieur à celui du capital, ainsi que la situation comptable après réductions.

L'Associé unique a décidé d'enregistrer et de ratifier une réduction du capital social émis tel qu'estimé au 31 décembre 2010 d'un montant d'un million trois cent vingt mille neuf cent vingt-cinq euros (1.320.925 EUR) pour le porter de cinq millions quatre cent soixante-douze mille cent cinquante euros (5.472.150,00 EUR) à quatre millions cent cinquante et un mille deux cent vingt-cinq euros (4.151.225 EUR) par le rachat et l'annulation de parts sociales en absorption des pertes en un montant égal.

L'Associé unique a décidé d'enregistrer et de ratifier une réduction du capital social émis tel qu'estimé au 31 janvier 2011 d'un montant d'un million neuf cent trente-quatre mille six cents euros (1.934.600 EUR) pour le porter de quatre millions cent cinquante et un mille deux cent vingt-cinq euros (4.151.225 EUR) à deux millions deux cent seize mille six cent vingt-cinq euros (2.216.625 EUR) par le rachat et l'annulation de parts sociales, le montant de la réduction ayant été en faveur de l'Associé unique.

L'Associé unique a en conséquence décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur énoncée dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'associé unique de la Société a été clôturée.

25004

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société en raison de la réduction de capital sus-mentionnée, sont estimés à mille six cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, qui est connue du notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, ladite personne comparante et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: M-T. DISCRET, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62804. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013007575/144.

(130008523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

BluO I Equity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 141.864.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

wanubis equity holding S.A. (formerly BluO SICAV-SIF), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.995,

here represented by Mr. Rüdiger Sailer, employee, with professional address in Luxembourg at 21, Avenue de la Liberté, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 9th November 2012,

(the "Shareholder").

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of BluO I Equity Holding S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.864, incorporated under the name of BluO I Equity Holding S.à r.l. pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger dated 19th September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2504 of 14th October 2008.

The Shareholder, represented as stated above has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholder holds all the 125 (one hundred twenty-five) ordinary shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred) each, in the share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred);

II. that the Shareholder wishes to resolve on the following agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to begin on a voluntarily basis its liquidation process (liquidation volontaire);

2. Appointment of Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.338, represented by Mr. Mario Warny and Mr. Jürgen Maximini, as the Company's liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");

3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and

4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their mandate.

After deliberation, the Shareholder agrees to pass the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to begin on a voluntary basis its liquidation process (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., a Luxembourg public company (société anonyme) established under the Laws of Luxembourg, having its registered office at 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.338, represented in this capacity by Mr. Mario Warny and Mr. Jürgen Maximini, as the Company's Liquidator.

The Shareholder acknowledges that the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under their joint signature.

Third resolution

The Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several person (s) or entity/ies, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company up to the date of the present deed (the Effective Date), to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the Effective Date.

Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

wanubis equity holding S.A (anciennement BluO SICAV-SIF), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.995,

ici représentée par M. Rüdiger Sailer, employé, ayant son adresse professionnelle à 21, Avenue de la Liberté à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 9 novembre 2012,

(l'Associé).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée BluO I Equity Holding S.à r.l., (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.864, constituée sous le nom de BluO I Equity Holding S.à r.l. selon acte du notaire Joseph Elvinger en date du 19 Septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2504 du 14 Octobre 2008.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter que:

I. L'Associé détient l'ensemble des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 100 – (cent) chacune dans le capital social de la Société fixé à EUR 12.500 – (douze mille cinq cents);

II. L'Associé entend prendre des résolutions sur l'ordre du jour suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation sur une base volontaire;

2. Nomination de Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., (société anonyme) organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.338, représenté par M. Mario Warny et M. Jürgen Maximini en tant que liquidateur de la Société en rapport avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et

4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Après délibération, l'Associé a décidé de prendre les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société et de procéder à l'ouverture de sa procédure de liquidation (sur une base volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer comme liquidateur Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., (société anonyme) organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.338, représenté par M. Mario Warny et M. Jürgen Maximini.

L'Associé reconnaît que le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous signature conjointe.

Troisième résolution

L'Associé décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'Associé décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personne(s) ou entité(s), tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatifs à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la liquidation de ses actifs.

L'Associé décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature du boni de liquidation à l'Associé, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé décide de reconnaître, d'approuver, de ratifier et d'adopter en tant qu'actes de la Société les actes accomplis par les gérants de la Société jusqu'à la date du présent acte (la Date Effective), de renoncer à toute action que la Société peut avoir contre les gérants de la Société en raison de leur gestion de la Société, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la Date Effective.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève approximativement à EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. SAILER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62531. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006658/147.

(130007396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

asspert AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.338.

Im Jahre zweitausenzwölf, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohn- sitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Marco OTTEN, Versicherungsfachwirt, geboren in Trier (Deutschland), am 08. Januar 1977, wohnhaft in D-54636 Trimport, 31, Hauptstrasse;

Der Komparent erklärt:

1) Dass die Gesellschaft asspert AG mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, Route de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister des Bezirksgerichtes Luxemburg unter Sektion B, Nummer 138338, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Emile Schlessler, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 3. April 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1306 vom 28. Mai 2008;

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,00) hat, eingeteilt in zweihundert (200) Aktien mit einem Nennwert von je hundertfünfundfünfzig Euro (EUR 155,00).

3) Dass Herrn Marco OTTEN, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien geworden ist.

4) Dass Herrn Marco OTTEN, als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen.

5) Dass der Komparent sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

Dass, in seiner Eigenschaft als Liquidator, er genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft asspert AG besitzt, und die Passiva übernommen hat.

Dass der Liquidationsbericht, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Der Komparent ernennt zum Prüfungskommissar Frau Sabine Baumeister, Diplom-Kauffrau, geboren in Siegen (Deutschland), am 18. Dezember 1963, wohnhaft in L-6858 Münschecker, 10, Neie Wee, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Komparenten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt Frau Sabine Baumeister Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

6) Dass er den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes, erteilt;

7) Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist, unter Vorbehalt der Übernahme aller eventuellen Verpflichtungen der Gesellschaft durch den Unterzeichneten;

Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in D-54636 Trimport, 31, Hauptstrasse aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Bevollmächtigte die Aktien der Gesellschaft auflösen darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft asspert AG vorgeannt, festgestellt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Marc Otten, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2012. LAC / 2012 / 60701. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 16. Januar 2013.

Référence de publication: 2013008310/55.

(130009945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Cinq.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 33, Zone d'Activité Economique Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 123.934.

—
L'an deux mille douze.

Le quatorze décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CINQ.A. S.A., avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 123.934,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 518 du 03 avril 2007,

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Franck FUSS, administrateur, demeurant à F-54150 Mairy-Mainville, 2bis, rue Jules Ferry.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Claude AMSINGER, employé privé, demeurant à professionnellement à Ehlerange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Claude AMSINGER, employé privé, demeurant à professionnellement à Ehlerange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les TROIS CENT DIX (310) ACTIONS d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Transfert du siège social de son adresse actuelle L-3378 Livange, Zone Industrielle à L-5691 Ellange, 33, Zone d'activité Economique le Triangle Vert,

b) Modification afférente de l'article 2, 1^{er} phrase des statuts.

c) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-3378 Livange, Zone Industrielle à L-5691 Ellange, 33, Zone d'activité Economique le Triangle Vert.

Suite à cette décision, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article deux (2), des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. 1^{ère} phrase. "Le siège social est établi à Ellange."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fuss, Amsinger, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009214/50.

(130010668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.
